Enchaînement des opérations pour l'élève

INSCRIPTION

En mairie ou à l'école par délégation
lors de la période des inscriptions

ADMISSION DIRECTE

ADMISSION ACCEPTÉE

Admission à l'école suite à une inscription
Le directeur peut mettre en admissibilité en maternelle en attendant les conditions requises pour accepter l'admission.

Si cette possibilité existe
AFFECTATION TEMPORAIRE
dans un regroupement ou un groupe

AFFECTATION PERMANENTE DANS UNE CLASSE

A l'école
Juin ou septembre ou en cours d'année si arrivée d'un nouvel élève. Les classes ou regroupements doivent avoir été créés

ADMISSION DÉFINITIVE

A l'école le jour de la rentrée ou en cours d'année si arrivée d'un nouvel élève

Attribution des INE

Provisoirement, éditions de listes accessibles uniquement après l'admission définitive.

éventuellement
RADIATION

SCOLARITÉ
DOSSIER DE L'ÉLÈVE

à renseigner individuellement ou collectivement

Edition du dossier étendu de l'élève

PASSAGE

Procédures définies selon le calendrier départemental

Édition de certificats

RADIATION APRÈS PASSAGE

En fin d'année scolaire après les passages s'il y a changement d'école ou passage au collège